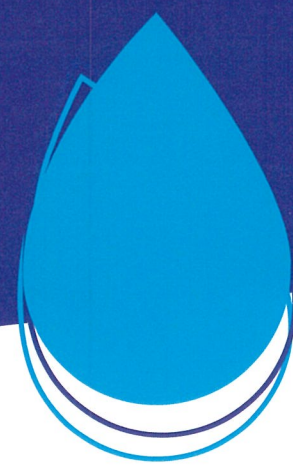


FACTURATION DE L'EAU POTABLE



Des permanences pour répondre à vos questions

Dans le cadre de la facturation Eau Potable, désormais gérée par Mâconnais-Beaujolais Agglomération suite à la dissolution du Syndicat de la Petite Grosne, des permanences vont se tenir au sein des locaux de l'ancien syndicat à La Roche-Vineuse.



OÙ ?

**1, rue des Loisirs
71960 La Roche-Vineuse**



QUAND ?

**tous les jeudis
et vendredis**

septembre - octobre - novembre
2026



HORAIRES

**de 8h30 à 12h30
et de 13h30 à 17h30**
(jusqu'à 16h30 les vendredis)



Vous avez une question concernant votre abonnement ou votre prochaine facture ?

Les agents de l'Agglomération seront présents pour vous renseigner et vous accompagner dans vos démarches.



Aucun règlement ne pourra être effectué sur place à réception de votre facture (fin novembre / début décembre)

Ils devront être adressés au service de Gestion Comptable de Mâcon, situé 24, boulevard Henri Dunant.



Mâconnais-Beaujolais
Agglomération

MÂCONNAIS-BEAUJOLAIS AGGLOMÉRATION
Direction des Cycles de l'eau

Facturation eau potable

Tél. : 06 30 77 13 70 - Mail : facture.eau@mb-agglo.com

Autres demandes

Tél. : 03 85 20 97 55 - Mail : cycle-eau@mb-agglo.com